

Contrastes

Dossier pédagogique des Equipes Populaires Bimestriel n° 162 • Mai - Juin 2014

INTERVIEW
Arnaud Zacharie
Les ONG
au cœur
de la toile
d'influence

Le pouvoir occulte
des LOBBIES



LES LOBBIES À L'ASSAUT DE L'EUROPE

De par la présence des institutions européennes, Bruxelles est la plaque tournante d'une activité licite mais opaque : le lobbying.

De quoi s'agit-il en réalité ? D'une médaille à deux faces bien différentes. D'une part, celle qui consiste à défendre ses idées, ses convictions auprès des représentants politiques belges et européens. L'autre face, c'est celle qui consiste à les influencer, voire les manipuler par tous les moyens (y compris douteux) pour défendre de puissants intérêts financiers et/ou corporatistes.

Nous songeons par exemple à l'industrie du tabac ou de l'alcool qui, malgré un impact nocif sur la santé publique, parvient à faire pression pour empêcher une réglementation trop stricte qui nuit au développement de leur business.

Comme l'explique Arnaud Zacharie dans l'interview qu'il nous a accordée, le lobbying n'est pas nécessairement à bannir. Les mandataires politiques ne sont pas des spécialistes et lorsqu'il s'agit d'instruire un dossier pour faire une proposition de loi sur un sujet pointu, ils ont besoin d'informations parfois complexes pour être capables de voter en connaissance de cause. C'est là que le lobbying peut être utile. D'ailleurs les ONG en font aussi à leur manière mais avec des barrières déontologiques qu'ils ne franchissent pas et des moyens beaucoup plus limités !

Mais là où le bât blesse, c'est le peu de réglementation de la profession. Les limites sont parfois floues entre information, manipulation et mensonge. Et leurs techniques de persuasion sont de plus en plus perfectionnées et insidieuses.

Après avoir brossé un portrait rapide des lobbyistes et de leur influence, le dossier jette un coup de zoom sur trois secteurs fortement influencés par les décisions européennes : la consommation -et en particulier l'industrie du tabac-, le secteur financier et l'emploi. Face aux puissants lobbys patronaux, ce dernier article montre en quoi les syndicats sont tiraillés entre la stratégie du lobbying et celle de la concertation sociale.

La société civile parvient-elle à se faire entendre et à convaincre que l'intérêt général prime sur les intérêts des grandes puissances financières ?

Le combat est inégal mais un peu plus de transparence et de réglementation de ce secteur contribueraient sans doute à rendre les décideurs politiques plus lucides face aux manipulations dont ils font parfois l'objet...

Monique Van Dieren

Ceux qui murmurent à l'oreille des politiques

Bruxelles est un paradis pour les lobbyistes. Depuis la création de la Communauté Européenne, des milliers de lobbyistes ont trouvé le chemin de notre capitale. Ils ont tous le même objectif : influencer les décisions politiques. A tous les niveaux et sous différentes formes. Combien sont-ils et comment travaillent-ils ? Une grande opacité règne autour de leur activité.



Crédit © Union européenne

Nos représentants politiques votent régulièrement des lois qui régissent notre quotidien. Celles-ci recouvrent tous les aspects de notre vie en société et cela nécessite qu'ils travaillent dans des domaines très variés et souvent très complexes qui demandent une grande expertise. C'est là que les lobbyistes peuvent être utiles d'un premier abord. Ils fournissent des conseils, des recommandations, de la documentation (statistiques, études...) pour « outiller » les politiques dans leur travail parlementaire aussi bien lorsqu'ils doivent se positionner sur une proposition de loi que pour lancer de nouvelles réflexions, les mettre en débat en vue de les faire adopter plus tard.

Ce travail de « conseiller » est tout à fait légal et connu de tous. En revanche, certaines pratiques posent question. Comme le fait de ne pas révéler pour qui ils travaillent ou pire, de mentir sur le client qu'ils représentent. Certains prétendent provenir d'organisations à but non lucratif ou encore financent de soi-disant « experts indépendants ».

Une éthique floue

Les institutions européennes ont créé en 2011 un registre destiné à lever le voile sur les structures qui se cachent derrière les lobbyistes ainsi que sur leur financement. A ce jour, environ 6.646 entités se sont enregistrées dans le registre de transparence de l'Union européenne. Ce registre compte sur la bonne volonté des acteurs du lobby, il n'est nullement obligatoire de s'y inscrire.

Une pratique dénoncée par l'observatoire du lobbying *Corporate Europe Observatory* (CEO) est inquiétante :

le jeu de chaises musicales entre lobbyistes et responsables politiques/fonctionnaires au sein des institutions de l'U.E. Dans la base de données collectée par l'observatoire, on constate que par exemple, Christian Thimann, anciennement conseiller du président de la BCE, se retrouve aujourd'hui chez AXA (banque et assurances) comme Directeur de la stratégie et des affaires publiques du groupe et membre de son comité exécutif. Cela ne veut pas dire que les représentants en question vont systématiquement franchir la ligne mais on s'interroge tout de même sur les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir. Par ailleurs, le site de l'observatoire européen du lobbying regorge d'exemples de lobbyistes qui ont par la suite rejoint des postes à haute responsabilité au sein des institutions européennes. Cela pose question et justifie une vigilance accrue car des faits de corruption existent même s'ils sont parfois difficiles à prouver. Rappelons qu'en 2011, l'U.E. a été frappée d'un scandale : des eurodéputés ont été pris sur le fait en train d'accepter un pot de vin de la part de lobbyistes. En réalité, ces derniers étaient des journalistes en reportage qui leur avaient tendu un piège.

Une toile autour de l'UE

On évoque le chiffre de 25 à 30.000 sociétés ou cabinets de consultance opérant auprès des institutions de l'UE à Bruxelles. D'après l'observatoire du lobbying *Corporate Europe Observatory*, 70% des lobbies présents à Bruxelles défendent des intérêts privés, 20% des intérêts publics et 10% la société civile. A titre d'exemple, rien que pour le secteur financier, on estime que 1.700 lobbyistes sont mobilisés. Ce qui représente 120 millions d'euros dépensés par le sec- ►

► teur financier par an contre 4 millions par les ONG, syndicats et associations de consommateurs.

Mais qui sont ces « facilitateurs » du travail de nos politiques ? Ce sont des représentants de groupements d'industriels, de multinationales, d'organisations patronales, d'organisations issues de la société civile auprès des décideurs politiques. Quelques-uns de ces acteurs sont reconnus par la Commission européenne comme des partenaires pour participer au dialogue social européen au niveau sectoriel et interprofessionnel. Les travailleurs sont représentés par la **confédération européenne des syndicats** (CES), le Conseil des cadres européens (EURO-CADRES) et la Confédération Européennes des cadres (CEC). Les employeurs quant à eux sont représentés par l'organe de pression **Business Europe** (anciennement l'UNICE) dont la fédération des entreprises de Belgique (FEB) est membre, le Centre européen des entreprises publiques (CEEP) et l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (UEAPME)¹.

Au sein des lobbyistes, on compte ceux qu'on appelle les « Think tanks ». Ces structures réalisent des recherches, des études pour leurs clients et se char-

Business Europe

C'est l'organe de pression qui défend les intérêts des employeurs auprès des institutions européennes. Il se compose de 41 organismes répartis dans 35 pays. On y retrouve principalement les organes de défense des employeurs comme la Fédération des entreprises de Belgique (FEB).

gent de leur diffusion et de leur promotion. Elles font pression sur les décideurs politiques et sont donc pour la cause, proches des institutions de l'UE. Ils vous paraissent éloignés ? Pas tant que ça ! Vous avez sans doute déjà entendu parler dans les médias des études de l'**Itinera institute** ou de l'**institut Bruegel** pour ne citer qu'eux. On peut citer également le **groupe Bilderberg** et la **table ronde des industriels européens** (ERT), un des lobbies les plus puissants d'Europe, présidé par Benoît Potier, PDG d'Air Liquide, groupe international spécialisé dans les gaz industriels et médicaux. Son objectif est de défendre les intérêts des multinationales européennes. L'ERT regroupe cinquante PDG des principales multinationales européennes comme L'Oréal, Nestlé ou Solvay et bénéficie d'une écoute particulière auprès de la Commission européenne.

La table ronde des industriels européens a été créée



en 1983 à l'initiative de deux commissaires européens : François-Xavier Ortoli, qui deviendra ensuite président-directeur général de Total et représentant du CNPF (Conseil national du patronat français) international, et d'autre part l'homme d'affaire Belge Etienne Davignon. Ce qui explique les liens étroits entretenus avec la Commission européenne. Mais ce qui est encore plus flagrant, c'est lorsque, comme l'analyse l'organisation *Corporate Europe Observatory*, on retrouve presque à l'identique les recommandations de l'ERT dans la proposition de stratégie de croissance sur dix ans de l'Union européenne (Europe 2020) présentée aux chefs d'Etat et de gouvernement lors du sommet européen des 25 et 26 mars 2010. Celle-ci touche à des matières essentielles telles que l'emploi, l'environnement, la recherche et développement, l'enseignement, la pauvreté et l'exclusion.

L'influence s'exerce également de manière informelle dans différents lieux stratégiques comme dans les **clubs** : ce sont des lieux de rencontres, de conférences réservés à leurs membres comme par exemple le Cercle de Lorraine, le Cercle gaulois, le Cercle de Wallonie, le Rotary...

Du côté des mouvements sociaux, il existe quelques lieux d'influence comme l'**Alter Summit** qui « rassemble des forces européennes, syndicats et mouvements sociaux, citoyens, féministes, écologiques, qui se battent pour refonder démocratiquement une Europe sociale, écologique et féministe. Et imposer, contre les privilèges des banques, des droits pour toutes et tous : emploi, santé, logement, éducation, culture »² ou le **Sommet syndical européen** organisé par la Confédération européenne des syndicats (CES). Par ailleurs, les ONG de développement exercent leur influence via la plateforme **CONCORD** qui regroupe 1.800 organisations à travers l'Europe dont le WWF, Oxfam international...

Fins stratégiques

Mais comment ces personnes d'influence s'y prennent-elles auprès de nos élus européens ? Un bon lobbyiste, pour être efficace, doit tout d'abord avoir une bonne connaissance des institutions et de leur fonctionnement. Savoir quelles sont les instances déci-



José Manuel Barroso, président de la CE, en compagnie de plusieurs membres de la Table ronde européenne des industriels (ERT) :

Wim Philippa, secrétaire général de l'ERT, Leif Johansson, président d'AB Volvo, PDG de Volvo Group et président de l'ERT, Gerard Kleisterlee, PDG, président du conseil d'administration de Royal Philips Electronics et vice-président de l'ERT, et Paolo Scaroni, PDG d'Eni.

Au 2^e rang: Aloïs Michiels, président du conseil d'administration de Solvay, César Alierta Izuel, président exécutif et PDG de Telefónica, Zsolt Hernádi, président, PDG de MOL et président du conseil d'administration de MOL, Paulo Azevedo, PDG de Sonae, et Bruno Lafont, PDG de Lafarge.

sives de l'Europe mais aussi identifier quels représentants politiques ou issus de l'administration sont compétents pour les matières qui l'occupent. En d'autres termes, avant d'essayer de convaincre, le lobbyiste doit identifier sa cible. Selon Arnaud Zacharie, secrétaire général du Centre national de coopération au développement : « Le Parlement européen est en co-décision sur une série de sujets mais pas sur tous. Par exemple, il n'a rien à dire sur la fiscalité. Donc, c'est surtout la Commission européenne qu'il faut viser pour faire passer ses idées. C'est elle qui a le monopole des propositions et c'est l'administration de la Commission européenne qui prépare tout, ce ne sont pas les commissaires européens qui s'en chargent. Donc si on veut correctement faire passer ses idées, il faut aller à la source, avoir des contacts dans l'administration et diffuser son argumentaire, ses études. »

Le lobbyiste est à la fois un juriste et un communicant. Son rôle est essentiellement de faire passer des informations. Il est en charge de dossiers qu'il doit faire avancer régulièrement en fournissant aux décideurs les informations pertinentes par rapport aux commandes de ses clients. Mais il est impossible d'effectuer ce travail sans une compréhension du système législatif et une connaissance de l'agenda décisionnel. Le lobbyiste doit fournir les informations aux bonnes personnes et au bon moment et comprendre les

enjeux des décisions sur lesquelles il travaille. « A partir du moment où votre idée se retrouve dans la proposition de la Commission européenne, il est très difficile pour le Parlement européen de détricoter la proposition. D'autant plus qu'il est en co-décision avec le Conseil européen. C'est au niveau des Etats membres au final que le lobbying est le plus exercé ! » conclut-il.

L'Europe est souvent considérée par les citoyens comme une entité abstraite aux contours flous sans grand intérêt, alors que Bruxelles est le deuxième centre de lobbying au monde après Washington. Preuve que notre capitale est « the place to be », LE lieu où sont prises les décisions les plus importantes qui influent sur notre quotidien et, plus fondamentalement, qui dessinent la société dans laquelle nous vivons.

Claudia Benedetto

1 www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=500

2 www.altersummit.eu

Une visite insolite à Bruxelles : le Lobby Tour

L'Observatoire du lobbying organise à Bruxelles des « Lobby Tour ». Il a même édité un guide : le « lobby planet », celui-ci propose un circuit qui vous plonge au cœur des hauts lieux du lobbying à Bruxelles. Si vous souhaitez en savoir plus sur les lieux indiqués sur la carte : <http://corporateeurope.org>



- 1 Square de Meeus
- 2 Friends of Europe
- 3 Rue Montoyer
- 4 Place de Luxembourg
- 5 Rue d'Idalie
- 6 Le Parlement européen
- 7 L'arbre des lobbyistes
- 8 L'immeuble Albert Borschette
- 9 Le Conseil européen
- 10 La Commission européenne
- 11 La banque européenne d'investissement
- 12 Buisness Europe

Lobby des producteurs de tabac : Pas de fumée sans feu !

Le lobbying est cependant plus présent et plus intensif dans certains secteurs que dans d'autres. Plus il y a d'argent qui circule dans un secteur, plus les intérêts sont importants. Et plus les intérêts sont importants, plus le lobbying gagne en intensité. C'est notamment le cas de l'industrie du tabac.

Produits chimiques, alcool, alimentation, tabac... les secteurs dans lesquels on peut s'attendre à du lobbying féroce sont évidents. Les grandes industries disposent de budgets énormes pour pouvoir peser sur la politique qui les concerne. Mais souvent, l'inverse est vrai également. Les ONG et organisations de consommateurs font aussi du lobbying mais avec nettement moins de moyens. Or, ce sont précisément ces organismes qui font des efforts pour défendre les intérêts de l'environnement, des citoyens, des consommateurs etc...

Un membre du Parlement européen a expliqué que le nombre de lobbyistes du secteur alimentaire et ceux des organisations de consommateurs impliqués dans les préparations de la directive sur l'étiquetage était de cent (!) contre un (!). La pression était tellement énorme sur les entreprises alimentaires que cela a eu un effet contre-productif pour les premiers. Trop de lobbying a provoqué la saturation de lunches gratuits, de petits cadeaux en tous genres. On devine dès lors avec quoi les représentants des viticulteurs français ont essayé de rallier les euro-parlementaires à leur cause...

Des arguments très douteux

Une de ces industries où énormément d'argent circule, est l'industrie du tabac. Le groupe de recherche Corporate Europe Observatory estime qu'il y a, au sein de l'UE, quelque 100 lobbyistes qui travaillent à temps plein pour le secteur du tabac, qui disposent d'un budget de plus de cinq millions d'euros par an. Et ils pensent qu'il ne s'agit là encore que de la partie visible de l'iceberg.⁽¹⁾

Si les producteurs de tabac admettent promptement

¹ <http://corporateeurope.org/lobbycracy/2012/11/mapping-tobacco-lobby-brussels-smoky-business>

que le tabagisme nuit à la santé, ils continuent néanmoins à s'accrocher irréfutablement à leurs marges de profit et ont une peur bleue de n'importe quelle rigidification de la réglementation. Minimiser les effets du tabagisme sur la santé comme cela se faisait par le passé n'est désormais plus possible : l'industrie du tabac s'en est bien rendu compte elle-même. Cela n'empêche qu'elle mène d'autant plus fortement la bataille sur d'autres fronts, mais avec le même objectif. Selon son raisonnement, rendre la régulation plus stricte serait néfaste pour l'économie et notamment pour les emplois. Il en résulterait également une augmentation du commerce de produits contrefaits, laissant ainsi la porte grande ouverte à l'entrée de substances nuisibles. Cela donnerait libre jeu aux contrebandiers et représenterait une perte de taxes de plusieurs millions d'euros pour le budget de l'Etat. Qu'elle est altruiste, quand même, cette industrie du tabac !

La vérité est bien sûr que chaque année, sur le plan mondial, quelque six millions de personnes meurent suite au tabagisme direct ou passif, dont 700.000 en Europe. Ces chiffres sont alarmants et incitent à l'action. Fini d'être conciliant avec une industrie qui ne fait que boycotter toute forme de décision politique en la matière. Voilà la conclusion à laquelle est arrivée l'Union Européenne en 2010, quand elle a décidé de réviser la directive tabac de 2001. Avant de passer au vrai processus légiférant, une consultation publique fut lancée à laquelle ont participé pas moins de 85.000 organisations, consommateurs ou entreprises. Sur base de ces contributions, un premier rapport volumineux fut rédigé. Diverses mesures prévues dans celui-ci ne plaisaient pas du tout au lobby du tabac.

Sans rentrer dans les détails de ce rapport ou du processus de décision, les principales mesures étaient notamment :

- le «plain packaging», rendant les paquets uniformes et non imprimés de sorte que les logos et les noms



John Dalli, membre de la CE chargé de la Santé et de la Politique des consommateurs, a démissionné suite à une enquête de l'OLAF sur une plainte présentée en mai 2012 par le producteur de tabac, Swedish Match.

- de marque n'apparaissent plus ;
- l'interdiction des divers arômes, goûts et couleurs pour rendre la cigarette moins cool pour des jeunes ;
 - la détermination obligatoire du nombre minimal de cigarettes par paquet pour garder le seuil d'achat d'un paquet de cigarettes le plus haut possible, étant donné que les paquets qui contiennent moins de cigarettes coûtent logiquement moins cher ;
 - l'interdiction de toute publicité pour des produits de tabac...

Ces mesures étaient applaudies par les ONG, mais effrayaient et indignaient l'industrie du tabac.

C'est à ce moment qu'une campagne de lobbying très audacieuse a été lancée. Le commissaire européen qui voulait transformer le rapport en directive, à savoir John Dalli, l'a su à ses dépens. Le lobby du tabac a en effet braqué ses flèches d'abord sur Dalli qui, en tant que commissaire européen de la Santé publique, était le moteur de cette révision de la directive tabac. Mais cela n'aurait pas été la seule manière pour cette puissante industrie de faire valoir son influence. Plutôt

Du côté des consommateurs

Les intérêts du consommateur sont notamment défendus, au niveau européen, par le BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs. C'est une association qui chapeaute les organisations de consommateurs nationales et qui a quelque 35 collaborateurs qui font du lobbying au niveau européen. Ce n'est pas grand chose comparé aux moyens dont disposent d'autres secteurs, mais leur excellente expertise et leur bon travail leur permettent quand même de peser sur la politique. Heureusement !

Spécifiquement pour le secteur du tabac, il existe aussi des organisations qui défendent les intérêts du consommateur. Dans chaque Etat-membre, il existe quelques organisations qui s'occupent de ce thème. Au niveau européen, il y a par exemple The Smoke Free Partnership, une alliance entre plusieurs organisations qui est soutenue financièrement par la Commission européenne et dispose de l'équivalent de 2 collaborateurs à temps plein. Bien que la lutte ressemble à celle de David contre Goliath, ces organisations sont bien écoutées, tant sur le plan national qu'euro-péen, parce qu'elles agissent par conviction et la plupart du temps aussi parce qu'elles ont le droit de leur côté.

que de mener un lobbying direct en s'adressant directement aux parlementaires européens, elle aurait tenté d'influencer les décisions politiques de manière indirecte. Comment ?

Le lobbying indirect, appelé «framing», est une technique de persuasion bien connue dans le monde de la communication. Certains aspects d'un discours sont mis en lumière de façon particulière ; de même, les mots et les images sont décrits et expliqués de telle manière qu'une autre perception se forme implicitement. Cette perception est à peine discernable pour le lecteur et ne lui donne certainement pas le sentiment de vouloir le manipuler ou l'influencer, mais elle est choisie très précisément et tente de former notre opinion de manière inconsciente.

Ce «framing» est une technique très utilisée dans la puissante industrie du tabac. Elle dispose en effet des moyens pour investir dans la recherche et diffuse les résultats de ses actions parmi les organisations professionnelles et les «stakeholders» qui servent d'intermédiaires entre l'industrie du tabac et les parlementaires belges et européens. Que ces résultats soient «édulcorés» nous semble évident, mais tout le monde ne s'en rend pas compte. De cette manière, l'industrie crée ses propres propagandistes. C'est elle qui paie l'étude, mais ce sont des autres qui s'en servent. Tout le monde, des confédérations patronales jusqu'aux marchands de journaux, peuvent faire appel à l'industrie du tabac... et c'est ce qui a été fait amplement au cours du processus de révision de la directive tabac. Le parlementaire Groen Bart Staes a révélé (voir journal Knack du 4/9/13) qu'il avait à l'époque reçu une lettre de son libraire de quartier lui expliquant que si la Directive Tabac passait, il vendrait nettement moins de cigarettes, avec comme conséquence une perte de revenus, des difficultés de remboursement de son emprunt hypothécaire, de paiement des études de ses enfants...

C'est le libraire en personne qui a signé la lettre. Mais on peut avoir de sérieux doutes sur le fait que ce fut une initiative personnelle et isolée...

Opacité totale

Outre l'utilisation de la technique du framing, le lobbying intensif a été encore un pas plus loin en mettant le commissaire européen Dalli hors jeu. Originaire de Malte et lui-même ex-fumeur, Dalli était le moteur de la révision de la directive. C'est donc en s'adressant à lui que le lobby pouvait obtenir les meilleurs résultats. Ainsi, le producteur suédois de tabac à chi-



► quer Swedish Match a tenté d'obtenir un assouplissement de la réglementation pour le tabac qu'il commercialise. Il n'y a jamais eu d'accord entre ces deux parties, mais un collaborateur de Dalli a prétendu qu'il pouvait faire changer celui-ci d'avis en échange de 60 millions d'euros. Le producteur maintient qu'il a refusé cette offre, bien que les contacts aient été poursuivis. Quelques mois plus tard, l'entreprise suédoise Match a informé la Commission européenne de la tentative du Cabinet du commissaire européen Dalli de les « acheter ». Et des preuves indirectes ont fait que la tête de Dalli est tombée dans les six mois qui suivaient. Quelles preuves ? Le mystère n'a jamais été éclairci, même après des demandes répétées de la part de certains autres parlementaires européens. Plusieurs éléments donnent réellement l'impression que quelque chose de louche s'est passé dans cette affaire : le fait qu'aucune information sur l'enquête n'ait été communiquée, qu'il soit très rare que l'agence européenne de lutte contre les fraudes Olaf

travaille aussi rapidement et que des rencontres controversées aient eu lieu entre le lobby du tabac et le Cabinet du Président de la Commission européenne Barroso.

Tellement obscur même, qu'assez rapidement, le soupçon a émergé qu'un piège avait été soigneusement tendu à Dalli par l'industrie du tabac pour le mettre hors jeu. Or, tous les soupçons, questions et insinuations sont restés lettre morte. Selon des documents sur lesquels un journal britannique a su mettre la main, Philip Morris International (PMI, quasiment le plus grand des géants du secteur du tabac) avait en 2012 pas moins de 161 lobbyistes qui travaillaient sur ce dossier (cela donne quand même à réfléchir si les chiffres officiels ne parlent que de 100 lobbyistes, non ?). 233 parlementaires ont été contactés et plus de 1,25 millions de livres sterling ont été dépensé au lobbying en une année. La directive tabac subissait de nombreuses manœuvres de ralentissement et ne fut votée finalement qu'à la fin de 2013.

Les principales mesures de la nouvelle directive Tabac adoptée fin 2013⁽¹⁾ :

- 65% de la superficie (recto et verso) de l'emballage de cigarettes et de tabac à rouler est couverte par une image et du texte qui avertit des conséquences nocives du tabagisme. Chaque emballage de tabac à rouler prévoit désormais de l'information sur les aides pour arrêter de fumer (p.ex. numéro de téléphone, adresse mail ou site internet).
- Un paquet de cigarettes contient 20 cigarettes au minimum et un paquet de tabac à rouler contient 30 g au minimum.
- L'ajout d'arômes ou d'additifs tels que vanille, girofle, fruits, chocolat, vitamines, caféine et taurine, colorants et substances qui facilitent l'absorption de la nicotine est dorénavant interdit.
- Le menthol sera interdit après une période de transition de 4 ans.
- Les cigarettes électroniques (à la nicotine) doivent répondre à des critères stricts de sécurité et de qualité. Sur l'emballage d'une cigarette électronique doit apparaître un avertissement de santé ainsi que des informations détaillées sur la nature et le contenu du produit.
- Des Etats-membres peuvent prendre l'initiative de rendre l'emballage de cigarettes uniforme et neutre, sans aucune référence à la marque ou au logo de la marque (= plain packaging).

Ralentir la procédure administrative autour de la nouvelle directive tabac était un objectif en soi pour l'industrie du tabac. En effet, avec le processus de décision pesant, la présidence alternante, les élections européennes en mai 2014, ... elle aurait facilement pu obtenir quelques années de report, et dans ce secteur cela représente un profit de quelques milliards d'euros.

La directive tabac a subi de nombreuses manœuvres de ralentissement et ne fut votée finalement qu'à la fin de 2013. (voir encadré)

Le lobby du tabac a-t-il réussi son coup ou le bon sens a-t-il gagné ? On ne le saura jamais. Le commissaire européen Dalli a-t-il effectivement demandé 60 millions d'euros en échange d'une adaptation de la nouvelle directive tabac ou est-ce le lobby du tabac qui a compromis son nom ? Cette histoire sent-elle le roussi ? Absolument. Car une chose est certaine quand on a affaire au secteur du tabac, il n'y a pas de fumée sans feu !

Pieter-Jan De Koning,
responsable du département Recherche au CRIOC

1 Pour plus d'infos : lisez http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-134_fr.htm

Arnaud Zacharie

Les ONG au cœur de la toile d'influence

Le lobby des multinationales et autres sociétés privées est bien connu de tous. Mais il existe aussi un contre-pouvoir, celui des mouvements sociaux et des ONG qui utilisent la carte du lobbying pour défendre l'intérêt général. Arnaud Zacharie, secrétaire général du Centre national de coopération au développement, nous parle de ce jeu d'influence.



Le CNCD-11.11.11 est la coupole des organisations engagées dans la solidarité internationale en Belgique francophone et germanophone. 80 organisations en sont membres dont une cinquantaine d'ONG de développement, des syndicats ainsi que des associations d'éducation permanente et de migrants. L'organisation a trois missions : le plaidoyer politique, l'organisation de l'opération 11.11.11 pour financer des projets dans le Sud, et la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation du grand public tous les deux ans sur un thème commun (actuellement sur le droit à l'alimentation). En plus de ces trois missions, s'ajoutent celles de communication et d'information.

■ **Le CNCD-11.11.11 compte dans ses missions celle du plaidoyer politique. Comment mettez-vous en œuvre cette mission ?**

□ Nos membres définissent une dizaine de thèmes lors de l'Assemblée générale. Chaque thème est approfondi par un chargé de recherche qui travaille en coordination avec nos membres actifs sur cette thématique dans le cadre de plates-formes. Le but, c'est de produire des analyses, réaliser des positionnements et des interpellations communes. Ensuite, nous mettons en place des stratégies médiatiques via notre service communication qui vient en support à nos trois missions.

■ **Comment se passent concrètement les contacts pris avec les décideurs politiques ?**

□ Nous constituons progressivement un carnet d'adresses qui est actualisé régulièrement. Pour arriver à prendre contact, il faut que le décideur connaisse l'interlocuteur, soit

sur base de la réputation de son organisation ou de son entreprise, soit sur base d'un sujet qui a été popularisé dans les médias. A partir de là s'enclenche une discussion au départ d'arguments. Il faut être clair et concis. La plupart des gens partent du principe que les élus s'y connaissent mieux que nous, mais ce n'est pas le cas ! Nous devons vulgariser au maximum nos positions pour qu'elles passent.

Toutes les semaines nous faisons l'état des lieux de l'agenda parlementaire et nous adaptons notre stratégie par rapport à ce dernier. Cela aura plus d'impact de s'adresser à un parlementaire la veille d'un vote sur le thème visé qu'un an ou 6 mois avant ce vote ! Ce qui implique un gros travail de suivi : savoir chaque semaine quel est le contenu de l'agenda parlementaire, faire un listing des experts qui peuvent être mis sur le coup, identifier le décideur qu'il est opportun d'approcher, les personnes clefs qui peuvent avoir un impact dans leur groupe politique... Le timing est super important : les politiques

► seront toujours d'accord avec les recommandations que vous leur présentez et pourtant, une fois le vote arrivé, ils ne vont pas nécessairement en tenir compte. Il faut être sur le qui-vive, avoir un temps de réaction rapide et être le premier sur la balle pour être efficace. Au niveau du type de contact, je ne crois pas trop à l'efficacité des courriers... Je crois plus à l'efficacité d'un lien en direct ou par téléphone mais aussi, et surtout, à un contact qui se fait au moment opportun.

■ **Pour vous le lobbying c'est simplement un apport d'information aux parlementaires ou alors c'est réellement l'utilisation de moyens de pression pour faire valoir des intérêts propres ?**

□ Officiellement, c'est de l'information... mais officieusement, on fait tout ce qu'il faut pour faire pression, évidemment (*sourire*) ! Pour être efficace, il faut avoir un ancrage dans l'Etat membre du décideur politique qu'on essaye de lobbyer. Et lui faire comprendre qu'il y a beaucoup à perdre ou à gagner, que ce soit pour l'économie de son pays ou pour maintenir, voire augmenter, ses voix auprès des électeurs de son pays. Ce qu'on constate c'est que dans une Europe constituée, le lobbying le plus efficace est celui qui se fait au niveau national. C'est assez contradictoire !

■ **Cela veut dire que porter un message de manière commune, au niveau européen, est complexe ?**

□ Oui ! Et ce serait même contreproductif d'essayer d'uniformiser nos revendications. Tout dépend des sujets évidemment. On essaie de mettre sur pied une stratégie commune mais qu'on doit adapter à la réalité du pays dont on est issu. Dans le cas de la taxation des transactions financières, on l'expliquera de la même manière partout en Europe, même si culturellement, les Anglais, allergiques au terme « taxe », utiliseront plus que nous le symbole de Robin des bois. Par contre, dans son application, le Parlement belge a voté la taxe Tobin depuis 2004. Pourtant, dans les réseaux de revendications européens que nous fréquentons, le positionnement est parfois moins ambitieux que celui voté par le Parlement belge ! Dans ce cas-là, nous maintenons notre position propre plutôt que d'adopter le compromis européen.

Sur des questions liées au monde du travail c'est encore plus compliqué ! Par exemple, concernant les délocalisations d'entreprises, les syndicats polonais n'auront pas la même vision que les syndicats belges ou français. Cela traduit une véritable difficulté à avoir une vision européenne, à allier nos forces pour en sortir gagnants.

■ **Existe-t-il des structures efficaces dans lesquelles se retrouvent les ONG et mouvements sociaux au sein de l'Europe ?**

□ Il existe différentes structures pour exercer notre influence comme CONCORD qui est la confédération européenne des ONG d'urgence et de développement. Mais ce qui me semble le plus efficace, c'est de constituer des réseaux par thématiques parce que nous traitons énormément de problématiques différentes. Il y a le réseau européen EURODAD qui regroupe des ONG travaillant sur les questions du financement du développement. Mais aussi des structures plus militantes comme l'Alter Summit.

■ **Est-ce que le secteur privé marchand est plus offensif ?**

□ Pas spécialement. Il faut distinguer deux étapes dans le travail de lobbying. Premièrement, il y a la manière dont on s'adresse au grand public parce que le rapport de force des électeurs potentiels joue dans le degré de persuasion des décideurs politiques. Chacun défend sa propre logique : intérêts privés versus intérêt général. Le monde des entreprises vous dira : « *Il faut réduire les charges pour augmenter la compétitivité et créer de l'emploi* », tandis que le monde des mouvements sociaux qui défendent l'intérêt général vous dira « *plutôt que de réduire les salaires, on pourrait sortir de la crise en instaurant une fiscalité progressive, en taxant les transactions financières, en instaurant un salaire minimum européen* ». Les décideurs politiques ont bien cela en tête.

Deuxièmement, il y a les dossiers techniques à défendre. On réalise des notes assez courtes et techniques incluant un maximum de références pour convaincre les politiques que c'est notre argumentaire qui est le bon. Les décideurs politiques ne sont spécialistes d'aucune matière et ont donc du mal à maîtriser des dossiers techniques. Par exemple, la directive Reach sur les produits chimiques est une matière ultra technique. Des entreprises nationales ont réussi à faire changer l'avis de députés sur la dangerosité de certains produits chimiques. Le texte a perdu de sa substance au point que c'est l'autorégulation qui est proposée. Dans le cas où un produit chimique est potentiellement toxique, c'est à la firme de le faire savoir parce que le monde politique n'a pas les moyens de contrôler cela. Les lobbies industriels influencent les politiques par des études qu'ils commandent et financent. Mais ces études sont parfois réalisées à leur avantage.

■ **Ces études exercent-elles une réelle influence sur nos décideurs politiques ?**

□ Oui, et c'est au niveau des Etats membres qu'agit le plus gros lobbying ! Par exemple, une société pétro-





Action organisée le 18 juin 2014 par 6 ONG pour dénoncer la complicité des banques belges dans la spéculation sur les matières premières agricoles.

Crédit © Michel Dubois-CNCD-11.11.11 Licence Creative Commons

chimique dont le siège social est établi en Belgique va faire pression sur Elio Di Rupo en arguant que si certains produits chimiques sont interdits, son chiffre d'affaires risque de chuter et les emplois également. Sur la taxe Tobin, BNP Paribas a fait pression sur François Hollande parce que la banque estime qu'elle va perdre beaucoup de capitaux. Le président français, dont on s'attendait à ce qu'il défende le texte, a revu à la baisse ses revendications...

■ **Vous pensez qu'on peut mieux réglementer la pratique du lobbying ?**

Il n'y a pas de solution miracle, ce n'est pas parce qu'on va mettre en place un système de réglementation qu'il n'y aura plus de lobbyistes. Le minimum serait d'avoir des règles clairement définies et d'avoir un registre officiel des lobbyistes. Que le décideur politique sache à qui il a affaire quand un lobbyiste le contacte, qu'il soit certain que cette personne a été agréée comme étant lobbyiste d'une société donnée.

Questions subsidiaires

■ **Y a-t-il un évènement récent dans l'actualité qui vous a particulièrement marqué ?**

L'Ukraine illustre bien l'incompréhension totale face à la manière dont le monde évolue. Je suis effaré de voir le traitement médiatique qui est réservé à ce fait d'actualité aussi bien du côté des journalistes européens que du côté des journalistes russes. On est en train de monter des populations entières les unes contre les autres ! Il n'y a pas de véritable analyse de la situation. Je constate que l'Union européenne est incapable d'avoir une vision sur son voisinage en dehors des accords de libre-échange et d'association. C'est effrayant ! On n'est pas si loin d'un conflit mondial et j'ai l'impression que personne n'en est véritablement conscient.

■ **De quelles avancées êtes-vous particulièrement fier dans l'ensemble de votre carrière professionnelle ?**

Il y a plusieurs sujets sur lesquels on est en train de gagner la bataille de l'opinion publique, qui est sans doute la bataille la plus importante. C'est d'une part, la question de la justice fiscale et d'autre part, la question des inégalités sociales. L'ampleur des inégalités sociales n'est plus acceptée, tout le monde se rend compte que ça devient insoutenable. Warren Buffett a même demandé à pouvoir payer des impôts et le pire, c'est qu'on ne lui permet pas de le faire (sourire) ! Bruno Colmant dit maintenant qu'il faut supprimer les intérêts notionnels alors que c'est lui qui les a créés... C'est le signe que ça avance !

A titre personnel, je pense que c'est un peu vain de dire qu'il ne faut plus de lobbying. Il y en aura toujours parce que fatalement chacun défend ses idées ! Par contre il faut que chacune des parties assume ce qu'elle dit et ce qu'elle pense. Il faut mettre en lumière ce qui se cache parfois derrière la mise en place d'une mesure. Par exemple, je me souviens que la Belgique négociait assez agressivement un accord de libre-échange avec un pays d'Amérique du Sud. On s'est demandé à l'époque pour quelle raison et on s'est rendu compte que cet accord favorisait en fait une seule entreprise belge implantée là-bas.

■ **On ne sait pas toujours à qui on parle dans cet univers-là ?**

Oui. Et le problème de transparence me dérange aussi quand le citoyen ne sait pas exactement à qui il a affaire quand il écoute un débat télévisé. J'ai participé à un débat en présence de Bruno Colmant. Ancien administrateur délégué d'ING Belgique, ancien chef de cabinet de Didier Reynders à l'époque ministre des finances qui a œuvré pour la mise en place des intérêts notionnels, ancien président de la bourse de Bruxelles, consultant au cabinet de conseil stratégique Roland Berger, Bruno Colmant est pourtant uniquement présenté comme professeur à l'UCL ! Moi aussi je donne cours à l'ULB et l'ULg mais sur un plateau de télévision, on me présente uniquement comme secrétaire général du CNCD-11.11.11. Donc cela donne une vision partielle des personnes qui débattent : d'un côté on a l'universitaire, de l'autre on a un représentant d'un réseau d'ONG. Le citoyen qui écoute le débat aura tendance à prendre pour vrai ce que l'universitaire « neutre » défend plutôt que celui qui défend des idées présentées comme « orientées ».

■ **Au niveau du CNCD-11.11.11, quels sont les dossiers les plus importants du moment ?**

Il y en a beaucoup (sourire) ! On se prépare au lobbying sans doute le plus important au niveau belge : celui de la déclaration gouvernementale. Si votre recommandation ne figure pas dans la déclaration gouvernementale, il sera très difficile qu'elle passe, étant donné que le modèle belge repose sur des négociations à plusieurs partis. On fera également des veilles en juillet et août pour suivre l'avancée des négociations. On identifiera alors quelles sont, par parti, les personnes qui travaillent sur les questions qui nous occupent.

■ **Avez-vous des moyens humains suffisants pour assurer ce suivi ? Y a-t-il un déséquilibre avec les moyens des lobbies privés ?**

En ce qui concerne nos dossiers, nous avons des moyens. Au sein du CNCD-11.11.11, on a une dou-

► zaine de personnes qui sont spécialisées dans le lobbying. De manière plus globale, tout dépend du sujet que l'on traite. Sur le champ du climat, les ONG sont beaucoup plus armées que les entreprises parce que cela concerne l'intérêt général (même si les intérêts économiques à court terme prennent généralement le dessus). Pour le domaine de la finance, ce sont les banques qui sont plus armées. Le sujet est plus complexe et on ne connaît pas toutes les données. De plus, la société civile s'est saisie de cette question trop tardivement, notamment par le biais de l'ONG Finance Watch et de l'Association pour une Taxation sur les Transactions financières et l'Action Citoyenne (ATTAC).

■ **Le rapport de force n'est donc pas si Inégal qu'on pourrait le croire ?**

□ Il a fortement évolué depuis le début des années 2000 parce que les réseaux de la société civile se sont connectés au monde académique, à des anciens banquiers. La crise de 2008 a accéléré les choses. Dans tous les pays, nous disposons de personnes qui peuvent argumenter face à la parole des banques. Mais au niveau des moyens financiers, il est clair qu'il y a un déséquilibre important et nous avons moins de moyens que les multinationales. Par contre, nous avons un réseau constitué d'acteurs issus du monde académique, de chercheurs qui travaillent bénévolement. On compose avec les bonnes volontés.

■ **Des exemples de victoires ?**

□ Sur beaucoup de sujets, on arrive à faire pencher la balance de notre côté. Ce qui est sur la table concernant la taxe Tobin aujourd'hui est, en ce qui nous concerne, trop minimaliste. Mais pour les banques, on va déjà trop loin. Si on n'avait rien porté, il n'y aurait tout simplement pas eu de taxe. On n'a jamais tout ce qu'on demande. Un autre exemple important : celui des négociations autour du traité de libre-échange avec les Etats-Unis. Je pense vraiment qu'on a des chances de gagner la bataille. Il suffit d'observer l'opinion publique à ce sujet et, au niveau des politiques, même les libéraux semblent réticents à le signer. Notre force c'est d'assumer jusqu'au bout ce que l'on défend parce qu'on le fait pour l'intérêt général alors que ceux qui sont en face de nous ne sont pas prêts à revendiquer publiquement ce qu'ils défendent dans les couloirs. C'est une opportunité à saisir !

**Interview réalisée par
Claudia Benedetto et Muriel Vanderborght**

En matière de législation sociale et de droit du travail, les syndicats ont une place importante au sein des processus de concertation sociale, du moins en Belgique et dans certains des Etats membres de l'Union. Au niveau européen par contre, le modèle que nous connaissons chez nous ne fonctionne pas de manière identique. La CES n'y ayant pas une place légitime de partenaire social, elle doit apprendre à pratiquer une certaine forme de lobbying. Un travail auquel certains syndicalistes ne sont pas encore vraiment aguerris...

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) fait partie des meubles de la maison « Europe ». Créée en 1973, elle est aujourd'hui constituée de 85 confédérations syndicales nationales réparties sur 36 pays et de dix fédérations syndicales européennes. Elle agit comme le représentant indirect (puisqu'il n'est pas possible de s'y affilier directement) de 60 millions de travailleurs dans le cadre du dialogue social où elle fait face aux employeurs de Business Europe principalement et dans ses relations avec les institutions européennes.

Un dialogue social fortement affaibli

Depuis une dizaine d'années, la Commission a eu tendance à affaiblir (volontairement ?) le dialogue social en lançant des consultations publiques sur des sujets qui relèvent normalement de la compétence des partenaires sociaux : les restructurations, le droit du travail ou la migration économique par exemple. Ces consultations publiques sont ouvertes et quiconque peut y répondre en se rendant sur le site internet qui y est dédié. Dans un tel système de fonctionnement, l'apport de la CES se résume à une contribution parmi tant d'autres. Les consultations publiques diluent donc l'importance et la spécificité des partenaires sociaux dans le domaine social.

De manière générale, les directives sociales sont aujourd'hui moins nombreuses que par le passé. En réalité, il n'y en a plus eu de nouvelles avec un impact significatif depuis des années, faute de volonté politique de la Commission à nouveau¹. Et même lorsqu'il ne s'agit pas de législation « pure et dure », la Commission est aux abonnés absents : elle s'est ainsi faite tancer par les eurodéputés en 2011 parce qu'elle n'avait pas l'intention de donner suite à la stratégie sur la santé et la sécurité au travail qui prenait fin en 2012. Cela représente une rupture historique, la première stratégie en la matière remontant à 1978.

Confédération Européenne des Syndicats (CES) :

Quelle influence dans les dossiers européens ?



© CES

Plus grave, on peut considérer que cela va plus loin que la simple inaction dans le chef de la Commission car ces directives sociales sont même considérées par certains comme des obstacles à la libre prestation des services et d'établissement (directive Bolkestein et arrêt Laval/Viking de la Cour européenne de justice) ou des barrières non techniques au commerce (traité transatlantique Europe - Etats-Unis). Bref, des embûches à démanteler. Dans ce sens, la Commission a d'ailleurs entrepris un programme de « mieux légiférer » qui vise à alléger les charges administratives imposées de 25% d'ici 2012, ce qui, estime-t-elle, donnerait lieu à une augmentation du PIB de 1,4%. Et dans la continuité de cette démarche, elle a lancé un programme pour « une réglementation affûtée et performante (REFIT) qui vise particulièrement trois domaines : la fiscalité, l'environnement et le social où l'on trouverait, selon l'avis de la Commission, des légis-

lations obsolètes, redondantes ou créant des complications pour les entreprises.

Comme il revient à la seule Commission le pouvoir de lancer de nouvelles initiatives sans passer par le Parlement européen et le Conseil, elle peut décider seule. Or, la politique de l'emploi a ceci de particulier que les partenaires sociaux sont censés jouer un rôle de co-législateurs : pour simplifier, lorsqu'ils tombent d'accord, cet accord est converti en directive. Jusqu'il y a quelques années, on aurait pu écrire « cet accord est converti *automatiquement* en directive » mais la Commission, on le sait, n'est plus porteuse d'une Europe sociale. Elle a par exemple dernièrement renâclé à ratifier l'accord européen des partenaires sociaux relatif à la sécurité et à la santé des coiffeurs.

Nous concluons donc de ceci que le fait que toutes les cartes ne soient en définitive pas dans les mains du dialogue social européen constitue une fameuse épine dans le pied de la CES. Par ailleurs, il est évident que la CES part dans le dialogue social avec un désavantage considérable dans la mesure où l'idéologie dominante est acquise aux thèses patronales de réduction des coûts (salariaux), de déréglementation, etc. De la sorte, les employeurs ne sont pas enclins à rechercher des accords ambitieux ou à faire des compromis car ils sont bien conscients qu'en cas d'impasse des négociations, la Commission ne chercherait pas à forcer un accord en ramenant les parties autour de la table ou à reprendre le relais en déposant elle-même une proposition de loi européenne. La perspective de la nomination d'une nouvelle Commission à la fin 2014 ou au début 2015 est donc accueilli par la CES avec quelque espoir que le pourrissement de l'Europe sociale prenne fin.

Un bilan aux contours flous

Dans un contexte européen peu favorable à la concertation, les succès rencontrés par la CES ont fluctué en ►

La CES a des difficultés à faire entendre sa voix face aux politiques d'austérité.

- fonction de l'arrière-plan politique, c'est-à-dire de la dynamique impulsée en Europe et du rapport de force gauche-droite.

Il est difficile d'identifier les points précis sur lesquels la CES a réussi à peser pour faire valoir ses vues. On suppose sans doute que certains dossiers auraient trouvé une issue nettement moins favorable aux travailleurs si celle-ci ne s'était pas du tout manifestée. Ainsi, l'intégration de la Charte des Droits Fondamentaux ou la création d'une base juridique dans le Traité de Lisbonne pour protéger les services publics, la prolongation du Fonds d'Aide aux plus Démunis (via les banques alimentaires) que le Conseil voulait supprimer sans délai sont des avancées qu'on ne peut imputer uniquement à la CES, même si elle a donné de la voix dans ces dossiers. Par contre, le rejet par les eurodéputés de la directive sur la libéralisation des services portuaires est à mettre à son crédit parce que, vu la spécificité du sujet, celui-ci ne suscitait pas l'attention de beaucoup d'autres acteurs sociaux.

Du côté des échecs récents de la CES, on retiendra surtout son impuissance à s'opposer à l'austérité généralisée en Europe, allant des politiques de modération salariale à l'incapacité d'adopter à l'échelle de l'UE un plan de relance crédible en passant par les interventions de la troïka dans les pays en difficulté. Certes, on ne peut lui reprocher d'avoir été un rempart face à l'orthodoxie économique. Mais on peut lui faire grief d'avoir été si timide auprès des eurodéputés lorsque ceux-ci mettaient au point les règles de la gouvernance économique qui allaient resserrer les contraintes budgétaires et aboutir au Traité budgétaire européen. Cette relative inexistence dans ce débat n'est peut-être pas étrangère à la naïveté de la stratégie menée et aux différents courants qui traversent la CES.

Une stratégie erronée

Si les lobbyistes qui travaillent au service des intérêts privés tentent de convaincre des députés de tous les groupes politiques, la CES quant à elle tend à privilégier le groupe socialiste comme courroie de transmission de ses préoccupations et propositions d'amendements aux textes en discussion. De la sorte, elle se prive d'une caisse de résonance plus ample en s'appuyant également sur d'autres groupes. Les Socialistes ne représentaient en effet au cours de la dernière législature que 23% des eurodéputés. Même alliés à l'extrême gauche et aux Verts, la gauche ne



© Surat Lozowick

pèse que 37,3% contre 47,3% des voix pour les conservateurs et libéraux. Les 15,4% restant se répartissent entre eurosceptiques, souverainistes et xénophobes. Si la CES ne peut rien espérer de cette dernière catégorie, elle ne peut néanmoins pas se permettre d'ignorer d'emblée les libéraux et conservateurs puisque ceux-ci sont quasiment incontournables pour obtenir une majorité lors des votes. Certes, il existe un intergroupe « syndicat » réunissant des parlementaires de divers horizons (et encore ! sur les 20 membres, seuls 2 sont issus du PPE) mais il s'agit davantage d'un groupe d'amis qui écoutent avec bienveillance les doléances syndicales et tiennent les syndicats informés que d'une réelle force de pression au service de l'Europe sociale. Cet intergroupe est plus à voir comme un « extra » anecdotique qu'un véritable instrument de rééquilibrage des politiques européennes.

Par ailleurs, la CES concentre ses efforts sur la commission parlementaire Emploi & Affaires sociales. Si cela peut sembler aller de soi, il faut néanmoins prendre en compte la nature du travail de cette commission qui se penche rarement sur des textes législatifs et contraignants parce que la Commission européenne, qui est la seule institution à pouvoir soumettre au Parlement et au Conseil des propositions de lois (directives et règlements), n'a plus d'ambition en la matière depuis des années. Les résolutions adoptées dans ce domaine par la commission parlementaire sont donc de faible portée. Il en va de même pour la commission sur l'Égalité des Chances. En procédant ainsi, la CES détourne son attention d'autres commissions qui établissent davantage de législations. On citera comme exemple celle de l'Économie et des Affaires monétaires où se sont négociés les textes de la gouvernance économique (six pack, two pack) ou encore la réforme du secteur financier. Il en va de même pour la commission Marché intérieur, mais vraisemblablement dans une moindre mesure depuis que celle-ci avait été identifiée comme le lieu où se négociait la fameuse directive Bolkestein de libéralisation du marché des services qui a donné lieu

à rien moins que deux euro-manifestations. C'est aussi là où les discussions sur la protection ou la libéralisation des services publics notamment prennent tous leurs sens.

Une faiblesse intrinsèque et existentielle

La CES n'échappe pas au problème de cohésion interne qui caractérise l'Union. En raison des élargissements successifs et des perceptions nationales différentes à l'égard de ce qu'il convient de faire de l'Union européenne, celle-ci peine à s'affirmer. Les grands choix qu'elle pose le sont davantage en réaction à des défis auxquels elle doit répondre (crise économique) plutôt que la traduction d'une vision et d'une ambition clairement réfléchies. Ces courants traversent également la CES et la ligne de partage entre les confédérations semble être d'ordre plutôt culturel, ce qui nuit à la cohésion de l'ensemble et brouille le message. En schématisant quelque peu, on pourrait dire que la Confédération est le théâtre de divergences entre deux conceptions du syndicalisme et du modèle social : les nordiques (UK, scandinaves, Allemagne, Pays-Bas, Autriche), les continentaux (Belgique, France, méditerranéens) et, dans une moindre mesure (parce qu'ils participent moins aux travaux de la CES) les nouveaux Etats membres.

Depuis le Congrès de 2004, les confédérations syndicales hésitent à faire de la CES soit un instrument de lobbying, soit un véritable syndicat. L'option du syndi-

cat impliquerait pour les différentes confédérations de lui transférer davantage de moyens et de compétences sur le plan des négociations. Si les continentaux semblent plutôt opter pour cette dernière option, c'est moins le cas des nordiques qui misent davantage sur le lobbying qu'ils exercent à travers leurs bureaux de liaison à Bruxelles où leurs permanents sont en contact avec les eurocrates et assurent le relais de l'actualité européenne auprès de leurs confédérations. Bref, une tâche qui normalement devrait être dévolue à la CES et que celle-ci pourrait remplir avec une certaine efficacité si elle disposait des mêmes moyens financiers. Ce dilemme existentiel complique la recherche d'une position commune lors des négociations avec le patronat dans le cadre du dialogue social européen.

Olivier Derruine

(conseiller de Philippe Lamberts, co-président du groupe des Verts au Parlement européen)

1 Dans la prise de décision au niveau européen, il revient à la Commission et à elle seule le pouvoir de déposer des propositions de lois (directives ou règlements) ; le Parlement européen et le Conseil ne peuvent que les amender, voire les rejeter mais ils peuvent également inviter la Commission à prendre des initiatives sans que celle-ci soit tenue d'agir comme lorsque les eurodéputés adoptaient en 2010 une résolution en faveur d'un salaire minimum européen.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0375+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

7 clés pour un lobbying efficace des eurodéputés

1. Parcourir le programme de travail que la Commission présente chaque année pour anticiper les différentes publications et prioriser les textes législatifs (directives et règlements).
2. Parmi ces textes, identifier les quelques points qui font la différence (au niveau des articles et pas de l'exposé des motifs).
3. Privilégier les contacts avec les eurodéputés qui sont « sur le coup » en tant que rapporteur (c'est lui qui tient la plume pour le compte du Parlement) et les rapporteurs fictifs (un par groupe parlementaire, ils négocient pour le compte de leur groupe avec le rapporteur les amendements à introduire). (Attention, il se peut que plusieurs commissions parlementaires traitent du dossier. Multiplier les contacts en conséquence).
4. Proscrire l'envoi de courriers généraux de griefs et privilégier le ciblage (par exemple : remplacer à l'article 16§2 les mots « X » par les mots « Y », supprimer à l'article 5 la fin du paragraphe à partir de « X », à l'article 5, ajouter un tiret parmi les dérogations et qui se libellera comme suit « Z ») en prenant soin de justifier succinctement les motifs de ces changements.
5. Solliciter un rendez-vous de 10 minutes auprès des eurodéputés (éventuellement en visant les semaines de commissions parlementaires¹).
6. Lorsque le texte est voté en commission parlementaire, (re)prendre contact avec les eurodéputés qui suivent le dossier ET les eurodéputés nationaux, quel que soit le groupe politique auquel ils appartiennent, pour les alerter des derniers problèmes et les informer des dernières demandes d'amendements.
7. Après le vote, surveiller qui a voté comment via le site www.votewatch.eu (et éventuellement, communiquer avant les votes que votre organisation sera vigilante à ceci).

1 <http://www.europarl.europa.eu/plenary/fr/meetings-search.html>

Le charme discret des lobbyistes

La régulation du secteur bancaire, tout le monde y pense... et pourtant peu de choses bougent ! Pourquoi ? Peut-être parce que certains lobbies s'y opposent farouchement et s'arment de moyens humains et financiers conséquents pour parvenir à leurs fins. Car dans ce domaine aussi, les couloirs du Parlement européen se remplissent chaque jour d'individus pour lesquels l'intérêt général n'est pas vraiment une priorité.

Au lendemain de la crise de 2008, de nombreuses voix se sont fait entendre pour clamer la nécessité d'une régulation forte des systèmes bancaires et financiers. Non seulement il était évident qu'il fallait mettre en place des garde-fous pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise, mais il semblait tout aussi nécessaire de faire contribuer financièrement les secteurs incriminés qu'il avait fallu sauver à grands frais. On le revendiquait haut et fort : les Etats ne paieraient pas seuls la facture du sauvetage des institutions bancaires. Citoyens et élus politiques parlaient alors d'une même voix. Les banques elles-mêmes marquaient un accord de principe sur l'élaboration de nouvelles réglementations. Dans les faits, les choses avancent pourtant très lentement...

La finance, ce monde incompréhensible

Les activités des secteurs bancaires et financiers sont multiples... et parfois obscures. Les banques gèrent

l'argent qu'elles ont en dépôt, investissent dans des actions et produits financiers divers, accordent des crédits, proposent des assurances. Elles font partie de ce qu'on appelle le secteur financier qui, plus largement, compte aussi des sociétés d'assurance, de courtage ou encore des fonds d'investissement. Les sommes d'argent qui transitent par ces institutions sont faramineuses et les flux continus.

Théoriquement, la finance se doit d'être au service de la société dans son ensemble, des particuliers aux plus grandes entreprises en passant par les PME. Malheureusement, c'est bien souvent la recherche du gain et l'augmentation des parts bénéficiaires qui priment, au détriment de l'économie réelle, de l'éthique et de la responsabilité sociale. Les banques de dépôt n'hésitent pas à investir l'argent des épargnants dans des produits divers et parfois dangereux, les fonds d'investissement privilégient les placements à court terme, risqués et malgré tout très rentables sans se soucier des conséquences de ceux-ci, les assurances privées cherchent à augmenter leurs parts de marché à tout prix au détriment des mécanismes de solidarité mis en place par les Etats (voir encadré sur les pensions de retraite). Produits toxiques, trading haute fréquence, spéculation, fonds vautours, fuite vers les paradis fiscaux... des pratiques qui, dans les faits, déstabilisent l'économie réelle et ne profitent qu'aux investisseurs les plus riches et les mieux conseillés.

Pour le plus grand nombre d'entre nous, l'univers de la finance reste largement incompréhensible. Quoi de plus normal d'ailleurs quand le secteur reste aux mains d'experts et de techniciens qui tentent de confisquer toute prise de position sur le sujet, sous prétexte que les données sont trop complexes. Complexe, la réalité des domaines financiers l'est





effectivement. Mais c'est avant tout le manque de transparence des activités des institutions bancaires et financières qui empêche la société civile dans son ensemble de se saisir de ces questions. En matière de lobbying, le secteur financier a donc la voie libre pour se faire entendre.

Des lobbyistes à foison !

Lorsque les parlementaires européens prévoient à leur agenda d'évoquer une éventuelle régulation des secteurs bancaires et financiers, aussitôt les téléphones chauffent, les e-mails se multiplient, les rendez-vous se prennent, les rencontres s'organisent. C'est que les lobbyistes qui travaillent sur les questions financières ne sont pas dépourvus de moyens. Selon le Corporate Europe Observatory (CEO), on ne dénombre pas moins de 700 organisations de lobbying employant 1.700 travailleurs pour un budget d'environ 120 millions d'euros par an ! Des chiffres qui montrent toute l'importance qu'accorde le secteur financier au suivi rapproché des dossiers qui se trouvent sur la table du Parlement européen.

Bien plus qu'un suivi, il s'agit en réalité d'une énorme entreprise d'influence auprès des décideurs politiques sur des questions très précises. Un lobbying qui semble porter ses fruits puisque les recommandations faites par les représentants des banques, assurances et autres institutions financières trouvent largement écho auprès de certains eurocrates. Un exemple ? Une directive récente sur les fonds d'investissement a été corrigée par 1.700 amendements dont 900 ont été directement rédigés par des lobbyistes, transmis aux parlementaires, et repris tels quels par ceux-ci... De quoi amener le citoyen à se demander si, avec de telles influences, les députés européens sont encore en capacité de représenter réellement ceux qui les ont élus.

La très grande proximité entre les experts financiers et les commissaires européens pose également question. D'autant plus lorsqu'on sait que les allers-retours sont fréquents entre des postes de travail au service de grandes entreprises et des fonctions politiques au sein des instances européennes. La plateforme Alter-EU, qui lutte activement pour la transparence en matière de lobbying, critique vivement ce système dit « des portes tournantes ». Le CEO tente, pour sa part, de dresser une liste de commissaires ou de parlementaires européens qui soit cumulent fonction politique et mandat d'administrateur dans une importante entreprise, banque ou institution financière privée, soit passent successivement de l'une à l'autre de ces fonctions.

Et la société civile ?

Dans ce domaine, peut-être encore plus que dans d'autres, le rapport de force entre le secteur financier et les représentants de la société civile est déséquilibré. Non seulement au niveau des moyens humains et financiers, mais aussi au niveau de la crédibilité qu'on leur accorde, le secteur financier mettant tout en œuvre pour que le propos se cantonne au cercle des experts... les leurs bien sûr !

Dans son rapport publié en avril 2014, le CEO constate que, si 700 organisations de lobbying sont au service de la finance, seulement 150 organisations non gouvernementales, syndicats et organisations de consommateurs et 200 institutions publiques réalisent un travail de pression sur le politique au service de l'intérêt général. Le secteur financier comptabilise plus de 2.000 rencontres par an avec les institutions européennes, tandis que l'ensemble des organismes issus de la société civile dépassent à peine les 500 rencontres annuelles. Quant au budget ►

- ▶ alloué aux pratiques de lobbying, les 4 millions d'euros dépensés par les ONG, syndicats et associations de consommateurs font pâle figure face aux 120 millions d'euros dépensés sur une même période par le monde de la finance. On vous laissera juger de l'égalité du rapport de force...

Si les experts du secteur privé tiennent toujours la première place dans le registre d'influence, il semble néanmoins que le vent tourne légèrement. Aux côtés des associations de citoyens, plusieurs chercheurs universitaires et experts issus du privé, interpellés par les pratiques du secteur, ont voulu mettre leurs connaissances au service de l'intérêt général en vulgarisant la matière pour la rendre accessible à tous et en travaillant de manière très précise sur des propositions de textes législatifs. Des voix que la commission se doit aujourd'hui d'entendre.

Par ailleurs, certains députés européens, inquiets du nombre de demandes de rendez-vous qu'ils recevaient de la part des lobbyistes, ont souhaité agir. A l'été 2010, un groupe constitué de 22 parlementaires de différents bords politiques s'est dit *préoccupé par le déséquilibre entre la représentation des intérêts de le secteur financier et ceux du reste de la société, soulignant que ceci constituait un risque pour le processus démocratique : les propositions réglementaires portant la marque de l'intervention du lobby financier tout au*

long du processus législatif. Ils lancent alors un appel qui sera signé par plus de 200 représentants élus et étudient la possibilité de créer une structure indépendante qui représenterait les voix de la société civile dans le débat sur la réforme du secteur financier. C'est ainsi que naît, en avril 2011, l'association Finance Watch qui suit aujourd'hui de très près les travaux du Parlement européen sur les questions financières, analyse les propositions législatives et produit des prises de position qui sont ensuite communiquées aux décideurs politiques et au grand public.

Le combat de David contre Goliath ? Sans doute, mais il semble tout de même que la société civile arrive peu à peu à se faire entendre sur des enjeux importants. En janvier 2014, une directive sur les marchés d'instruments financiers a tenu compte de plusieurs recommandations de Finance Watch, notamment sur des questions de limitation du trading à haute fréquence ainsi que sur la spéculation liée aux matières premières. Pour l'association, *le succès de cette mesure dépendra de ce qui va se passer par la suite, mais le seul fait que nous puissions aujourd'hui en discuter montre que lorsque la société civile s'exprime d'une voie unie, nous pouvons pas à pas améliorer la réglementation financière de l'Union européenne. Bien que de tels développements soient encore fragiles, il y a deux ans, nous ne nous attendions pas à pouvoir aller si loin.*

Quand les retraites deviennent rentables : assurances privées et lobbies financiers à l'assaut de la sécurité sociale.

Le travail des lobbyistes du secteur financier ne se limite pas uniquement à contrer les volontés de régulation des pouvoirs politiques, il s'attelle également à l'accroissement des parts de marché et à la création de nouvelles marges bénéficiaires. Et s'il est un domaine dans lequel la finance, et particulièrement les compagnies d'assurance privées, rêve de s'immiscer, c'est bien celui de la sécurité sociale. Dans le cas des pensions de retraite, il existe au niveau européen un grand nombre d'organismes actifs en la matière et qui tentent de *convaincre les instances européennes à regarder les retraites sous l'angle du marché*. Le Comité européen des assurances (CEA), l'Association européenne des régimes de retraite complémentaires (EFRP), la Fédération européenne des fonds et sociétés d'investissement ne sont que quelques noms parmi ces lobbyistes ultra-influents. Leur travail ? Amener la Commission européenne à *mettre en place un cadre juridique qui favorise les dispositifs de retraite par capitalisation proposés par le marché*. Leurs arguments ? Les pensions coûtent trop cher aux Etats, les actifs sont de moins en moins nombreux pour financer de plus en plus de pensionnés, les générations futures ne pourront en porter seules le poids... Des arguments qui finissent par passer pour des évidences aux yeux de tous, comme quoi l'acharnement et les moyens déployés par le secteur ne sont pas investis inutilement.

Face à ce déploiement, ONG, syndicats et associations continuent de défendre avec conviction notre système de sécurité sociale. Parce qu'il est le plus à même de permettre à chacun de profiter, tout au long de la vie, d'une protection et d'une sécurité d'existence conformes à la dignité humaine et que c'est au refinancement de celle-ci plutôt qu'à son détricotage que les politiques doivent s'atteler.

Pour l'association Vivre Ensemble, *la question des retraites est un très bon exemple de la lutte qui se joue pour conquérir les instances démocratiques et orienter la politique des Etats et les esprits, tant des politiques que des citoyens. Dans ce cadre, la question du poids des lobbies est en fin de compte celle d'une cession du pouvoir par les politiques au profit des plus riches.*

Une petite note d'espoir dans un combat très inégal. Un combat important, qui concerne les questions financières bien sûr, mais qui s'intègre dans une bataille plus large, celle d'une nécessaire construction démocratique européenne dans laquelle le débat citoyen aurait toute sa place. Parce que les peuples européens méritent qu'on éloigne des murs de nos institutions ces individus qui n'y entrent que pour défendre l'intérêt des plus puissants...

Muriel Vanderborcht

1 *The Fire Power of the Financial Lobby*, rapport édité par Corporate Europe Observatory, avril 2014, p.3.

2 <http://www.finance-watch.org/a-propos/pourquoi-finance-watch>

3 Idem.

4 FORD G., « MiFID : le contre-lobby fait la différence », 27 janvier 2014, consulté sur <http://www.finance-watch.org/informer/blog/827-mifid-ii-blog-jan-2014-fr?lang=fr> le 15 juin 2014.

5 Belgique, Allemagne, Estonie, Grèce, Espagne, France, Italie, Autriche, Portugal, Slovénie et Slovaquie.

6 DAMGE M., « Comment les lobbies détricotent la taxe sur les transactions financières » dans *Le Monde*, 18 juillet 2013.

7 *Retraites. Les lobbies à l'assaut du premier pilier*, analyse n°15 publiée par Vivre ensemble, 2013, p.2.

8 Idem, p.3

9 Idem, p.8-9.

Une bataille en cours sur le front du lobbying : La taxe sur les transactions financières

Sur les 28 pays que compte l'Europe, un groupe de 11 Etats membres tente de s'accorder sur la mise en place d'une taxation sur les transactions financières. Très ambitieux au départ, le projet final a pourtant été largement mis à mal par l'intense lobbying mené par le secteur financier auprès des instances européennes.

Entre 2008 et 2011, près de 1.600 milliards d'euros (13% du PIB de l'Union européenne) ont été versés à des établissements financiers pour assurer leur sauvegarde. L'idée d'instaurer une taxe sur les transactions avait non seulement pour objectif d'apporter de nouvelles recettes dans le budget des Etats mais aussi de réguler mieux les marchés financiers en y apportant un soupçon d'éthique.

Selon certaines estimations, une taxe de 0,1% sur les actions, les obligations et les produits dérivés aurait pu rapporter aux environs de 37 milliards d'euros par an pour l'ensemble des 11 pays impliqués dans ces négociations. Mais cette perspective n'est plus d'actualité puisque les différents acteurs du secteur financier ont activé leurs lobbyistes à grands renforts d'arguments catastrophistes : perte de la compétitivité, fuite des investisseurs, menace sur les emplois, ralentissement de l'économie, disparition

d'activités financières « rentables »...

Un vrai travail de pression mené auprès des commissaires et parlementaires européens, des premiers ministres des différents Etats, mais aussi auprès de l'opinion publique au travers de messages inlassablement répétés et diffusés dans les médias. Certes la question est complexe et délicate, mais la société civile regorge elle aussi d'experts et de techniciens qui veulent se faire entendre sur le sujet et qui prônent la mise en place d'une taxe éthiquement efficace, financièrement rentable et qui profiterait aux citoyens européens.

Pourtant, c'est l'énorme poids du secteur financier qui aura finalement amené les Etats concernés à revoir considérablement à la baisse ce projet de taxation. On parle aujourd'hui de rentrées financières avoisinant les 4 milliards d'euros... presque 10 fois moins que prévu initialement.



SOMMAIRE

3. CEUX QUI MURMURENT À L'OREILLE DES POLITIQUES

Bruxelles est un paradis pour les lobbyistes. Depuis la création de la Communauté Européenne, des milliers de lobbyistes ont trouvé le chemin de notre capitale. Ils ont tous le même objectif: influencer les décisions politiques. A tous les niveaux et sous différentes formes. Combien sont-ils et comment travaillent-ils ? Une grande opacité règne autour de leur activité.

6. LOBBY DES PRODUCTEURS DE TABAC : PAS DE FUMÉE SANS FEU !

Le lobbying est cependant plus présent et plus intensif dans certains secteurs que dans d'autres. Plus il y a d'argent qui circule dans un secteur, plus les intérêts sont importants. Et plus les intérêts sont importants, plus le lobbying gagne en intensité. C'est notamment le cas de l'industrie du tabac.

9. INTERVIEW : ARNAUD ZACHARIE LES ONG AU CŒUR DE LA TOILE D'INFLUENCE

Le lobby des multinationales et autres sociétés privées est bien connu de tous. Mais il existe aussi un contre-pouvoir, celui des mouvements sociaux et des ONG qui utilisent la carte du lobbying pour défendre l'intérêt général. Arnaud Zacharie, secrétaire général du Centre national de la coopération au développement, nous parle de ce jeu d'influence.

13. CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES) : QUELLE INFLUENCE DANS LES DOSSIERS EUROPÉENS ?

En matière de législation sociale et de droit du travail, les syndicats ont une place importante au sein des processus de concertation sociale, du moins en Belgique et dans certains des Etats membres de l'Union. Au niveau européen par contre, le modèle que nous connaissons chez nous ne fonctionne pas de manière identique. La CES n'y ayant pas une place légitime de partenaire social, elle doit apprendre à pratiquer une certaine forme de lobbying. Un travail auquel certains syndicalistes ne sont pas encore vraiment aguerris...

16. BANQUES ET FINANCES : LE CHARME DISCRET DES LOBBYISTES

La régulation du secteur bancaire, tout le monde y pense... et pourtant peu de choses bougent ! Pourquoi ? Peut-être parce que certains lobbies s'y opposent farouchement et s'arment de moyens humains et financiers conséquents pour parvenir à leurs fins. Car dans ce domaine aussi, les couloirs du parlement européen se remplissent chaque jour d'individus pour lesquels l'intérêt général n'est pas vraiment une priorité.

Equipe de rédaction :

Claudia Benedetto, Jean-Michel Charlier,
Monique Van Dieren, Christine Steinbach,
Muriel Vanderborght

Rédactrice en chef : Monique Van Dieren

Mise en page : Hassan Govahian

Editeur responsable : Christine Steinbach,
48 rue de Gembloux, 5002 - Namur

Tél : 081/73.40.86 - Fax : 081/74.28.33
Courriel : secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 2€

Pour s'abonner (Contrastes+La Fourmilière) :

Versez 15 € au compte BE46 7865 7139 3436
des Equipes Populaires, avec la mention :
"Abonnement à Contrastes" + votre nom.

